

8583/2/23 REV 2

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 17 juillet 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 17 juillet 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil relative à une mesure d'assistance au titre de la
facilité européenne pour la paix afin de soutenir les forces armées de la
République démocratique du Congo**

E17974

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes